



# Société CESDI Pierre PAULARD

CONSEIL & EXPERTISE EN SÉCURITÉ ET DÉFENSE INCENDIE



## Société indépendante

- de tout opérateur de réseau d'eau potable
- de toute société de travaux publics
- de toute société de vérification et de maintenance

## Expérience

- officier de sapeurs pompiers professionnels (36 années)
- expertise dans l'analyse des risques (responsable départemental de la prévention du 77 durant 15 ans)
- rédacteur de plusieurs schémas communaux de la DECI
- mandat de conseiller municipal délégué

# Qu'est-ce que la DECI ?

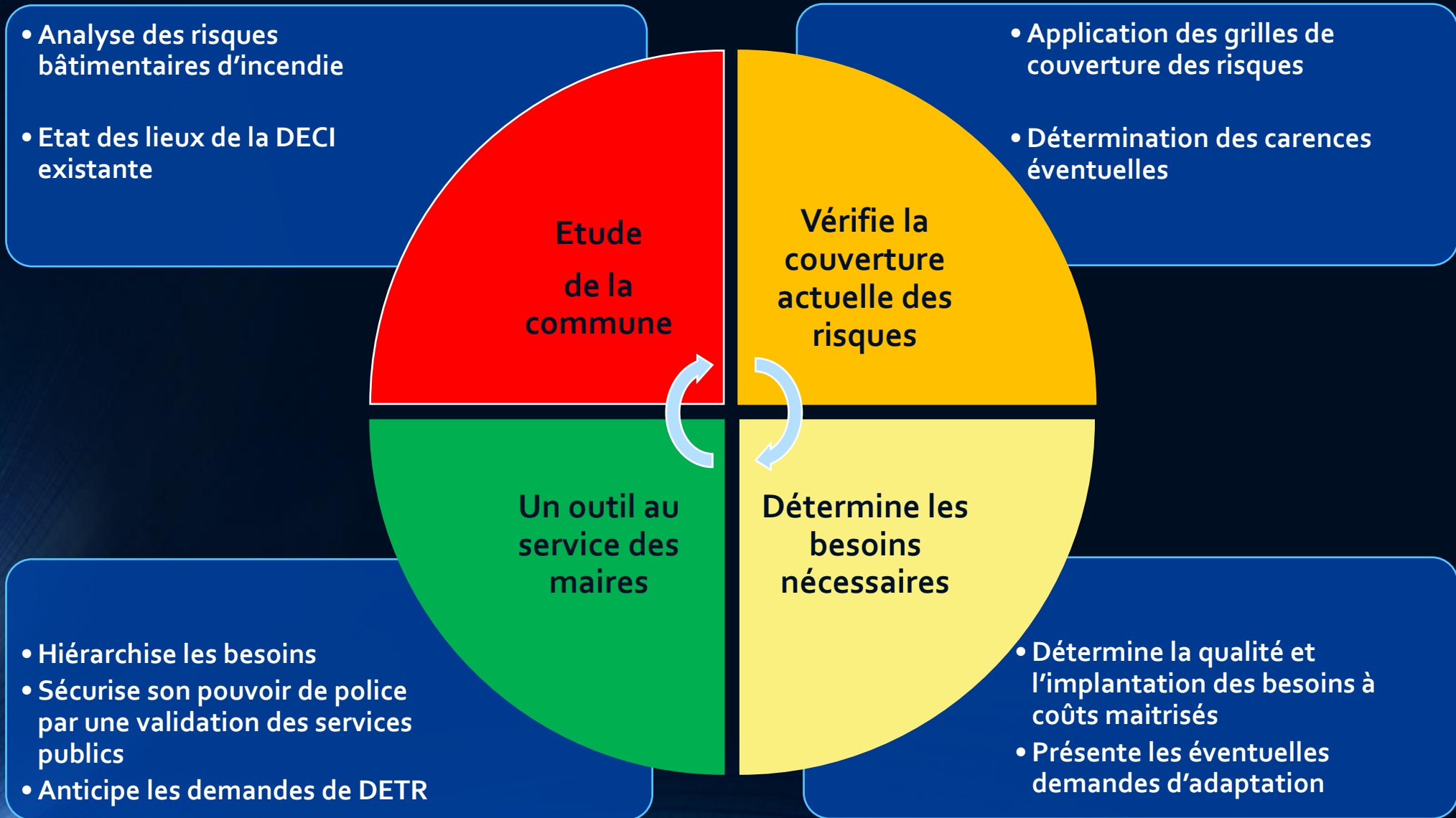
- La défense extérieure contre l'incendie a pour objet d'assurer, **en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte**, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin.
- Elle est placée sous l'autorité du maire conformément à l'article L. 2213-32 du CGCT.

# Rôle et obligations du maire

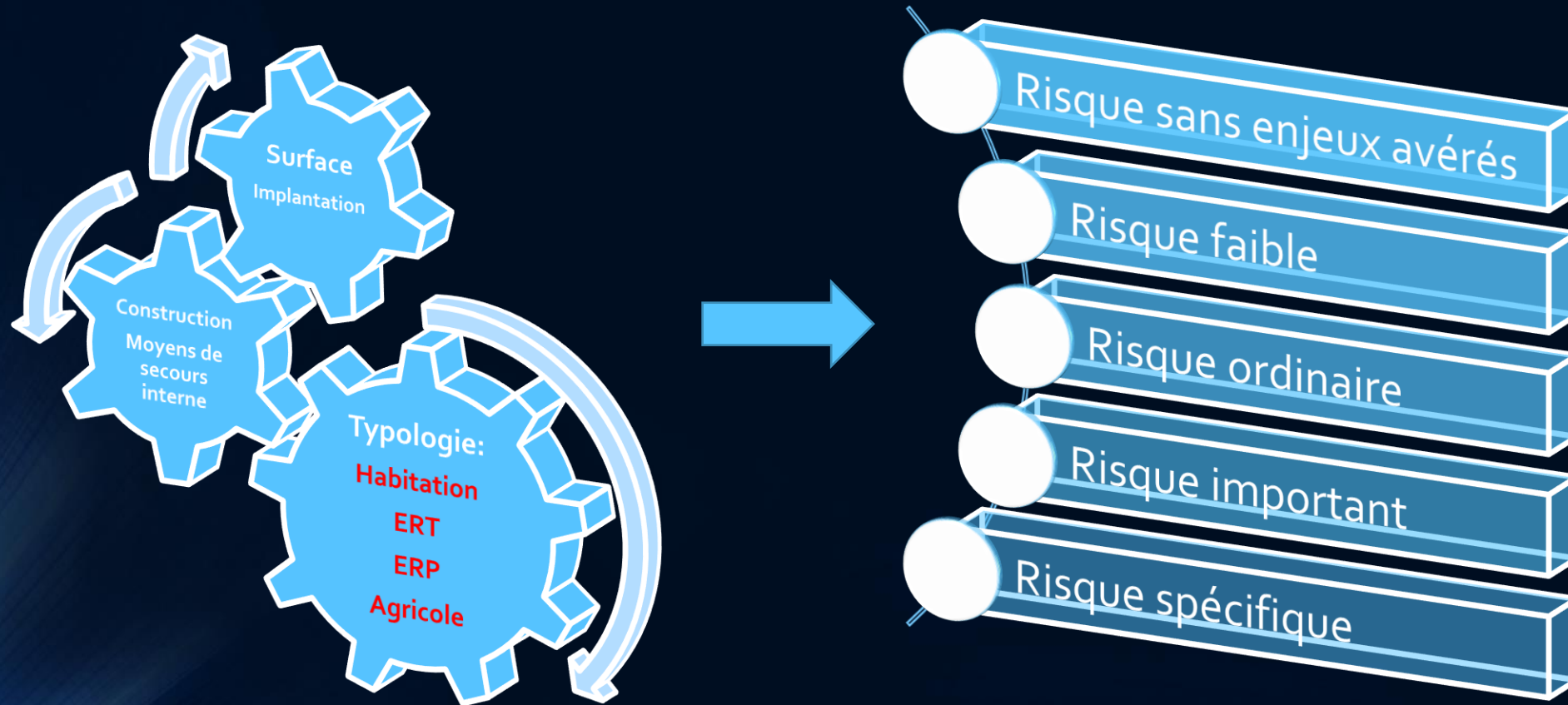
( L2213-32, R2225-4 CGCT)

- **Crée et gère** le service public communal de la DECI
- **Identifie** les risques d'incendie des bâtiments de toute la commune (R2225-4-1°)
- **Fixe** la quantité, l'implantation des Points d'Eau d'Incendie et les ressources nécessaires pour garantir la couverture de chaque risque
- **Prend**, à l'issue, un arrêté fixant la DECI communale

# Le schéma communal de la DECI



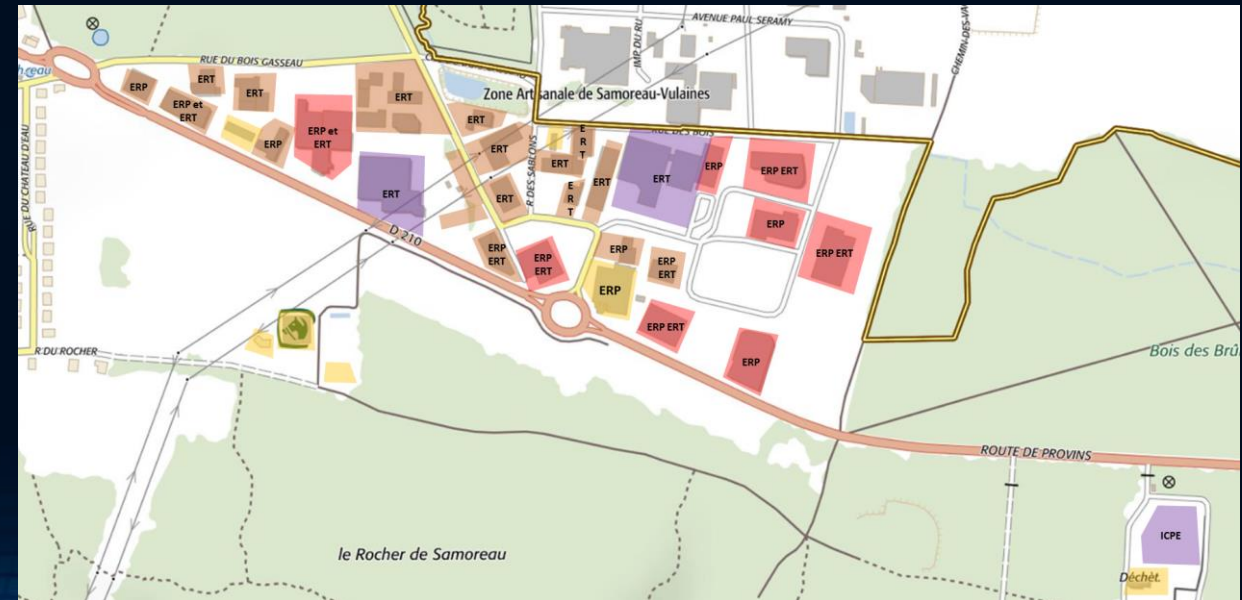
# Qu'est-ce que l'analyse des risques bâtimentaires d'incendie ?



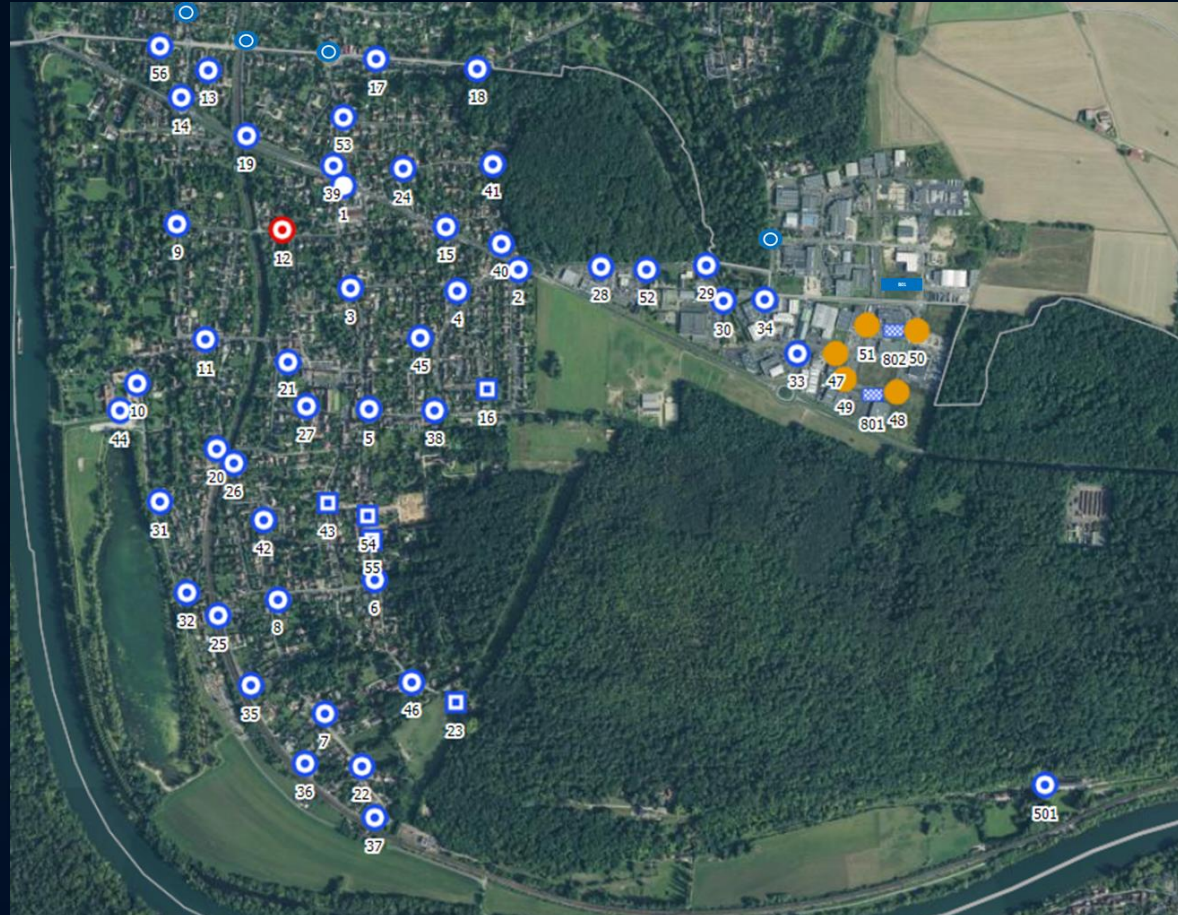
# Représentation cartographique et catégorisation des risques



ZONE	Cibles dominantes à défendre	Classe de risques
Secteur	Maisons individuelles isolées de plus ou moins 250 m <sup>2</sup>	Risques courant faible ou ordinaire
Saint-Aubin	Maisons isolées route de Champagne de moins de 250 m <sup>2</sup>	Risque courant faible



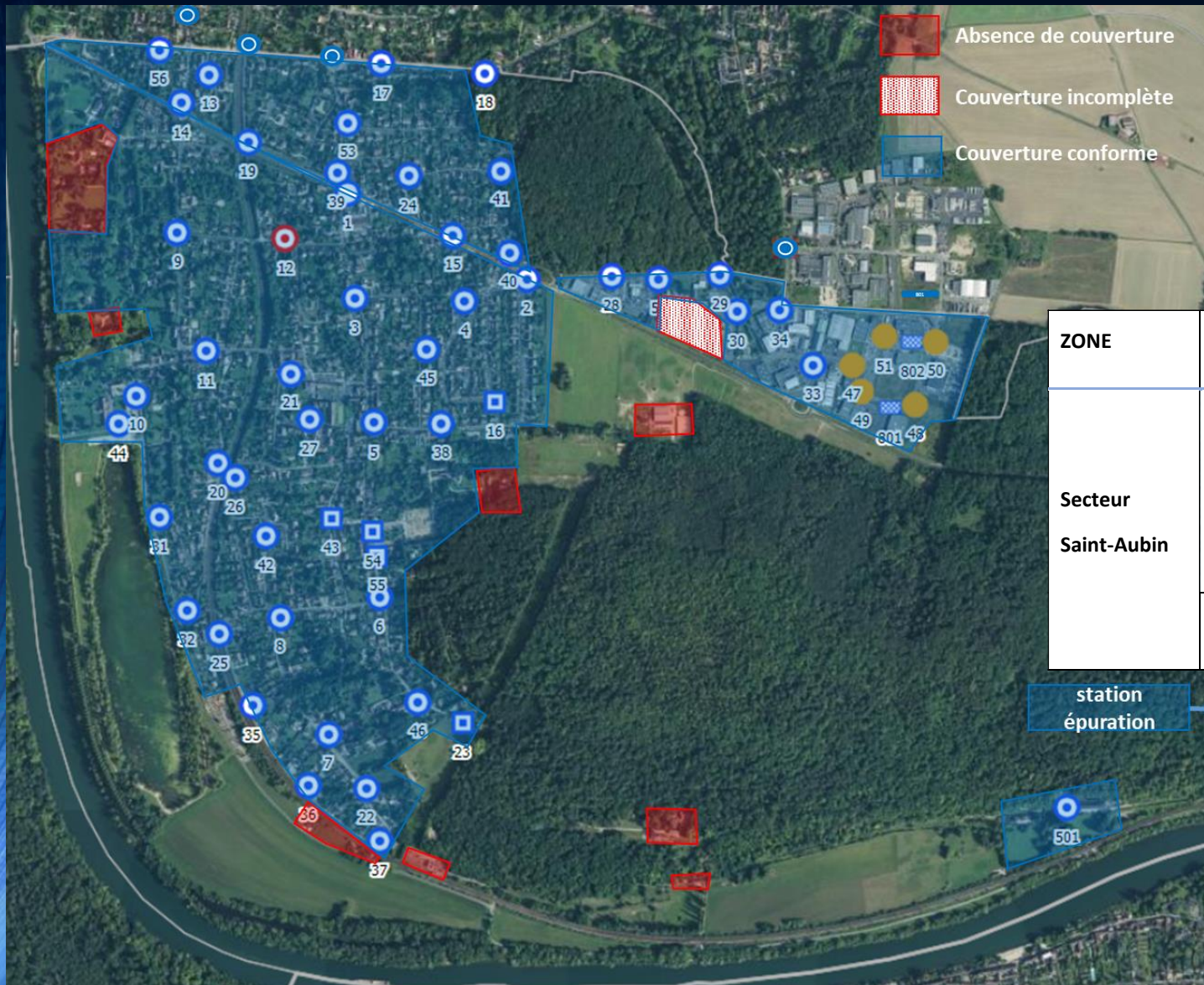
# Etat des lieux de la DECI existante



N° d'ordre du PEI	N° identification	localisation	Public /privé	nature	statut	canalisation en mm	débit m³/h	Volume en m³	débit requis en m³/h
1	774420001	Rue du Haut-Samoreau angle rue Royale	Public	PI 70	Disponible	150	47		60
2	774420002	Rue des Préfoix angle rue Royale	Public	PI 100	Disponible	150	81		30

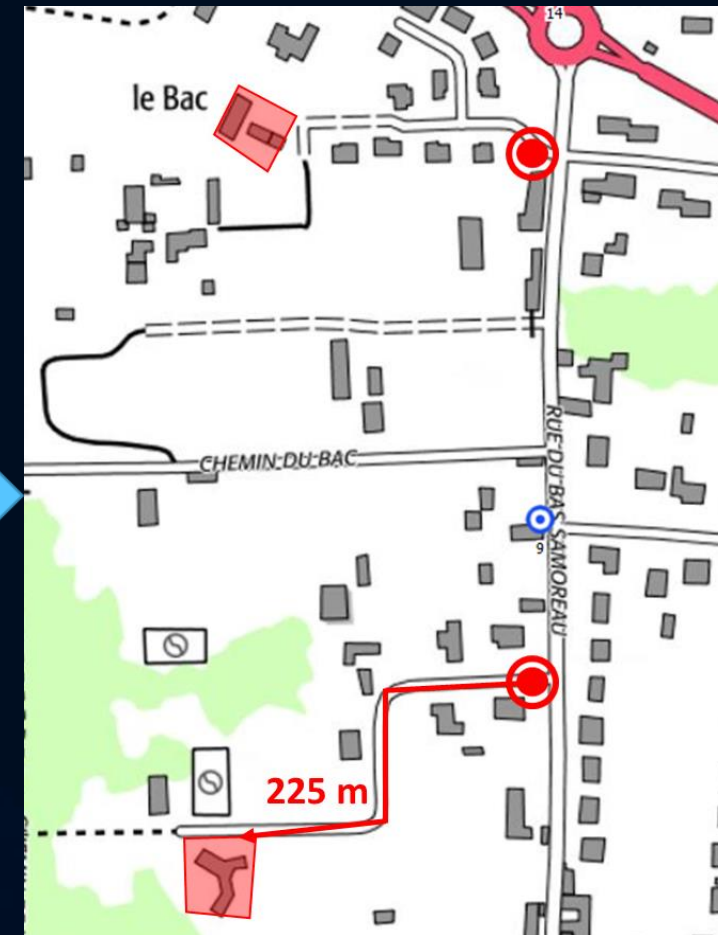
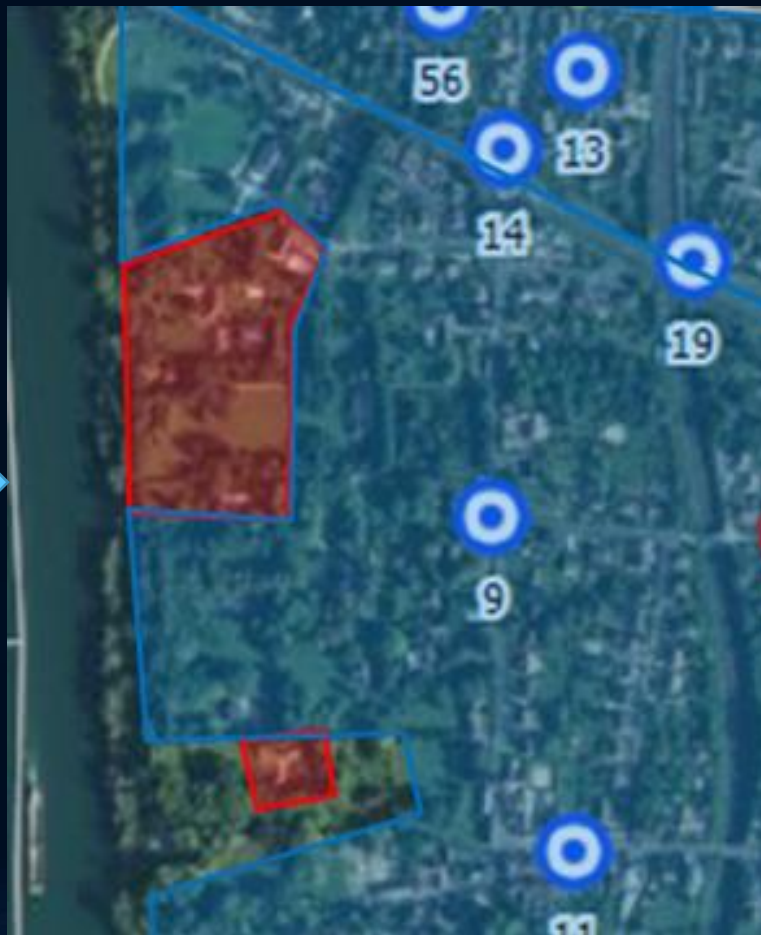
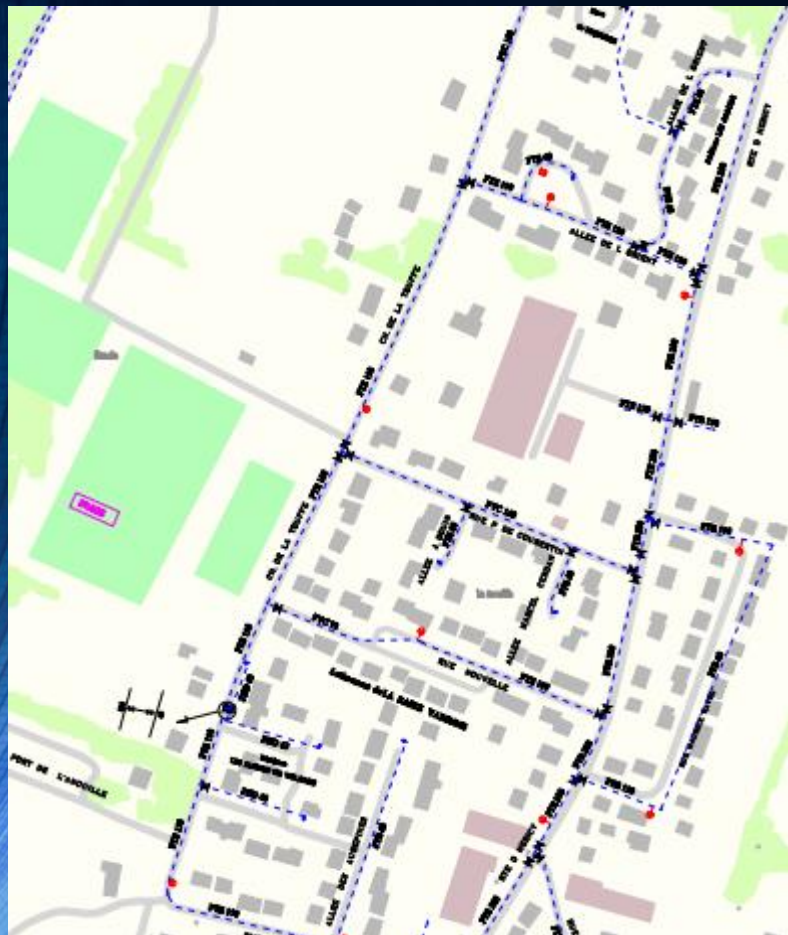


# Recherche des carences éventuelles de couverture des risques



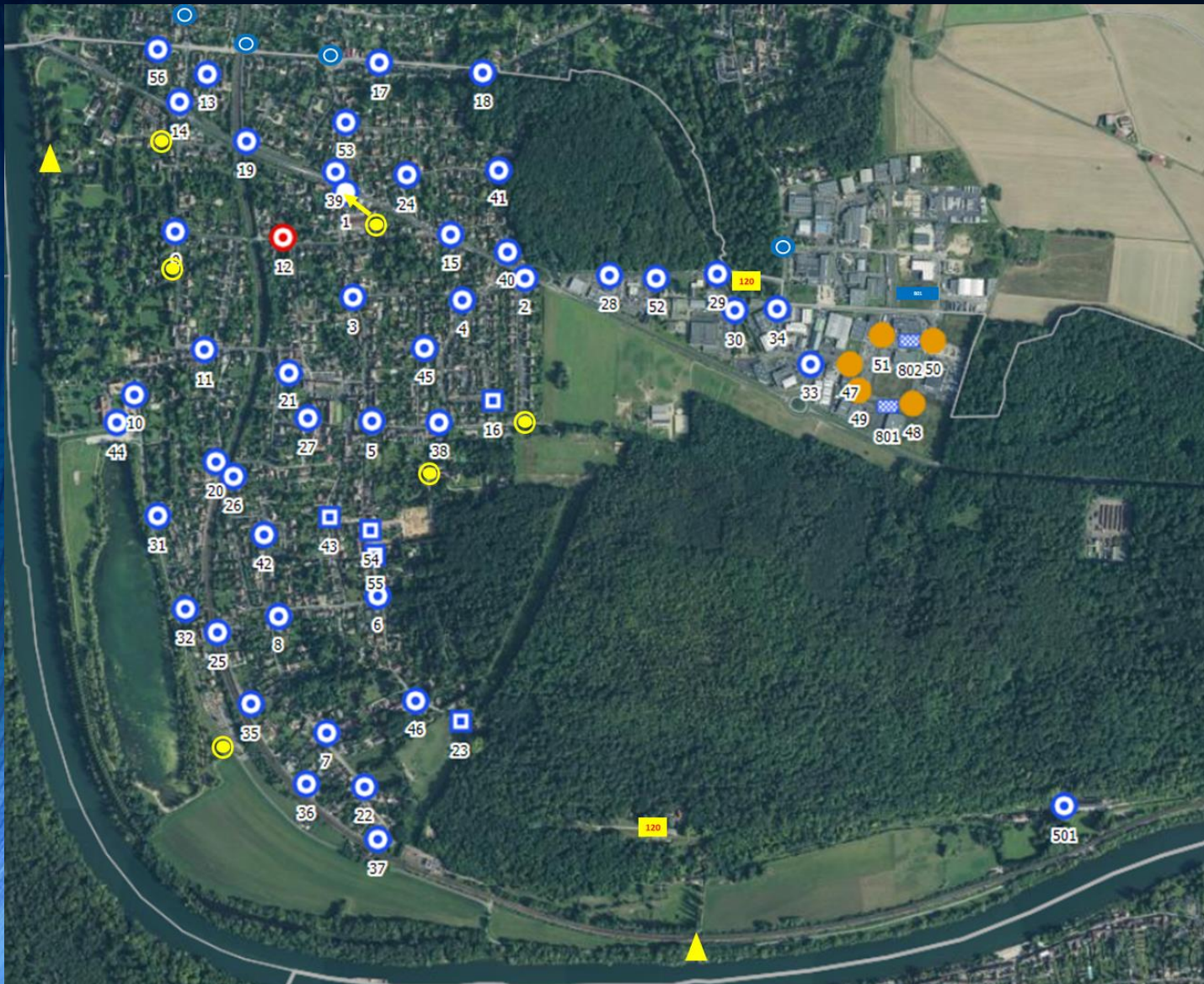
ZONE	Cibles dominantes à défendre	Classe de risques	Etat actuel de la couverture des risques
Secteur Saint-Aubin	Maisons individuelles isolées de plus ou moins 250 m <sup>2</sup>	Risques courant faible ou ordinaire	La couverture incendie est assurée à moins de 200 m pour les risques ordinaires et à moins de 400 m pour les risques faibles par les PI n° 10, 11, 20, 31, 32 et 44
	Maisons isolées route de Champagne de moins de 250 m <sup>2</sup>	Risque courant faible	La couverture n'est pas assurée à moins de 400 m

# Justifier les besoins complémentaires Présenter les demandes d'adaptation au RDDECI



En s'appuyant sur les contraintes locales, la nature du réseau d'eau, le PLU et la connaissance opérationnelle des pompiers

# Présentation et hiérarchisation des besoins complémentaires



## Priorité n° 1 : secteur ne disposant pas de DECI à 400 m

- Point d'aspiration en Seine chemin du Halage
- Point d'aspiration en Seine Hameau de Montmélian
- PI ou BI route de Champagne
- PI ou BI rue du Rocher
- Réserve privée de 120 m<sup>3</sup> du château de Montmélian

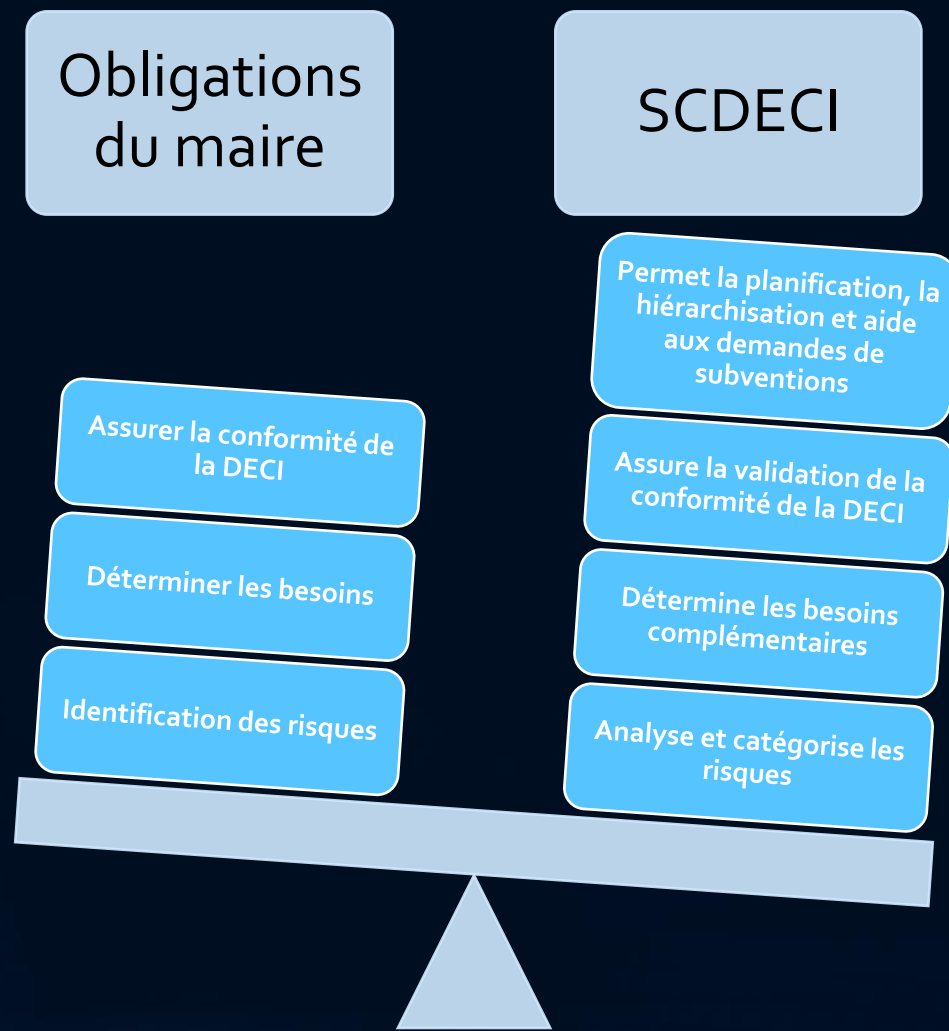
## Priorité n° 2 : secteur ne disposant pas de DECI conforme pour les risques ordinaire ou important

- PI ou BI chemin des Sables
- PI ou BI rue du Bas-Samoreau pour hameau du Bas-Samoreau
- PI ou BI rue du Bas-Samoreau pour résidence privée
- Réserve de 120 m<sup>3</sup> chemin du Bois Gasseau

## Priorité n° 3 : renforcement de défense incendie

- Transformer le PI de 80 mm en PI de 100 mm rue du Haut-Samoreau

# Les avantages de la réalisation d'un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie



Une économie d'investissement en moyenne de **70 %** avant DETR

**SECURISE** le pouvoir de police du maire  
par une validation des services de l'état

# Missions connexes

- Accompagnement dans les démarches administratives liées à la mise en place de la réforme de la DECI
  - Explications des tâches à accomplir
  - Mise à disposition de documents de références
- Information et présentation sur le fonctionnement du logiciel « REMOcRA »